

# Rapport d'évaluation

## Plan d'action PRIMAGAZ



Décembre 2023

# Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise PRIMAGAZ dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

PRIMAGAZ			
Date d'adhésion au programme	10/03/2020	Date d'engagement dans le programme	22/03/2021
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	3 ans (2021-2024)		

Date de transmission du rapport de suivi	31/05/2023
Plan d'action évalué	1 <sup>er</sup> plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	10/03/2020-22/03/2021
Date de publication du rapport d'évaluation	Décembre 2023

## Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme de suivi ainsi que de son rapport de suivi transmis deux ans. L'évaluation se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (insuffisant, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise un **niveau de reconnaissance et des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

## Table des matières

<b>I. SYNTHÈSE.....</b>	<b>4</b>
I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action.....	4
I.1.1 Qualité et adéquation des informations fournies.....	4
I.1.2 Engagements préexistants.....	4
I.1.3 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés .....	4
I.1.4 Cadre mis en place et description des actions.....	5
I.2 Synthèse de l'évaluation.....	6
I.2.1 Résultats de l'analyse.....	6
I.2.2 Conclusion évaluative.....	6
<b>II. RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>8</b>
<b>III. SYNTHÈSE DU JURY DE RELECTURE .....</b>	<b>9</b>
<b>IV. DROIT DE REPONSE DE L'ENTREPRISE .....</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE : METHODOLOGIE D'EVALUATION.....</b>	<b>11</b>

# I. SYNTHÈSE

## I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action

<b>Organisation et zone géographique</b>	Fondée en 1938, Primagaz est un distributeur de gaz au cœur des régions françaises, et plus particulièrement dans les communes non raccordées au réseau de gaz naturel. Elle appartient depuis 1999 au groupe néerlandais SHV Energy.
<b>Secteurs d'activité</b>	Le cœur d'activité de Primagaz est la distribution de gaz liquides en France. L'entreprise propose du propane et du butane en bouteille et en citerne, ainsi qu'en station-service (GPL), leur déclinaison renouvelable avec le biopropane, ainsi que du Gaz Naturel Comprimé (GNC) et du Gaz Naturel Liquéfié (GNL). En 2022, Primagaz a commercialisé 84% de GPL, 3% de biopropane et 13% de GNC/GNL.
<b>Chiffre d'affaires</b>	670 M€ (200.000 clients particuliers, professionnels et publics)
<b>Nombre d'employés</b>	672 employés
<b>Site web de l'entreprise</b>	<a href="https://www.primagaz.fr/">https://www.primagaz.fr/</a>

### I.1.1 Qualité et adéquation des informations fournies

Les rapports ont été bien rédigés, les informations répondant bien aux questions. Le diagnostic biodiversité réalisé par l'IUCN en 2020 qui a été annexé au rapport de suivi, est une véritable plus-value pour le dossier.

Le tableau détaillant la nature et l'origine des approvisionnements (100% des achats gaz, avec le pays d'origine ainsi que la source d'extraction : champs de gaz naturel, raffinerie ou autre) n'a toutefois pas été joint au rapport, ni le cahier des charges fournisseurs ou le détail de l'indicateur Product Biodiversity Footprint.

### I.1.2 Engagements préexistants

L'entreprise a démarré ses premiers engagements en 2018 avec l'intégration d'Act4nature ; puis en 2019 elle a établi un partenariat avec l'IUCN pour son diagnostic biodiversité et participe à des groupes de travail.

### I.1.3 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés

- **Dépendances à la biodiversité**

L'entreprise indique dépendre de la biodiversité pour les services rendus suivants :

- Services d'approvisionnement : fourniture de gaz naturel : méthane/ propane/ butane (d'origine fossile, non renouvelable) ; matières premières végétales/agrocarburants (bio propane) ; eau douce pour l'extraction.
- Services de régulation : climat dont le dérèglement impacte la culture de matières premières végétales
- Services Culturels : N/A

- **Pressions et impacts de l'entreprise**

L'entreprise indique que ses impacts se situent surtout en amont de sa chaîne de valeur, pour ses approvisionnements.

- Changement d'usage des terres et de la mer :
  - o en amont :
    - installations d'extraction de gaz et surtout celles du gaz de schiste (env. 15% des approvisionnements) ;
    - déforestation pour les plantations d'huile de palme pour le bio propane
  - o Sur site : représente env. 100ha artificialisés, dont 60% imperméabilisés
- Surexploitation des ressources naturelles :
  - o eau pour l'extraction du gaz
  - o huile de palme
- Changement climatique : émissions absolues pour l'extraction, raffinage et transport du gaz : 1.35M Tonnes CO2.
- Pollutions :
  - o rejets tels que boues, eaux polluées, émissions de substances et de particules dans l'air, fuites de gaz ou de pétrole
  - o produits phytosanitaires pour la culture de matières végétales
  - o pollution sonore
  - o pollution lumineuse
  - o pollution plastique
- Espèces exotiques envahissantes : propagation via le transport maritime

- **Contributions positives à la biodiversité**

Aucune

- **Principaux enjeux identifiés par l'entreprise**

Les enjeux identifiés par l'entreprise :

- Approvisionnement en gaz (origine, méthode d'extraction, transport)
- Instaurer des critères de durabilité pour la composition du biopropane
- Définir et mettre en place la gestion écologique des sites en favorisant la biodiversité (réduction/abandon phytosanitaires, etc.)
- Réduire l'artificialisation des sols : mener des actions de désimperméabilisation, y compris chez ses clients
- Intensifier le recours à l'économie circulaire : réduction, récupération, recyclage des emballages

### ***1.1.4 Cadre mis en place et description des actions***

**Périmètre du plan d'action** France, sur toute la chaîne de valeur

**Durée prévue pour la mise en œuvre** 3 ans

<b>Nombre d'actions cœur de métier</b>	5	<b>Nombre d'actions complémentaires</b>	4
--	---	---	---

<b>Actions cœur de métier</b>	1	Création d'ici 2022 d'un site vitrine Primagaz pour la biodiversité
	2	D'ici à 2023, 75% des sites dotés d'un plan de gestion écologique
	3	Poursuivre la promotion de l'économie circulaire notamment par la réduction du plastique utilisé pour nos produits ou leur promotion d'ici 2023
	4	Réaliser avant 2023 au moins 3 tests d'installation client mieux intégrée à leur environnement
	5	Créer d'ici 2022 un cahier des charges biodiversité avec nos acheteurs afin

d'améliorer la traçabilité et la durabilité produit

### Actions complémentaire

- 6 Soutenir chaque année 10 projets de préservation et restauration du patrimoine naturel
- 7 Organiser une action de sensibilisation annuelle aux enjeux de la biodiversité à destination des collaborateurs et leurs familles
- 8 Formation de 100% des collaborateurs aux enjeux de la biodiversité à partir de 2022
- 9 Poursuivre et élargir le programme de héros pour la nature pour mobiliser les collaborateurs autour de la biodiversité sur site en 2022

Le plan d'action et son rapport de suivi sont joints à ce rapport.

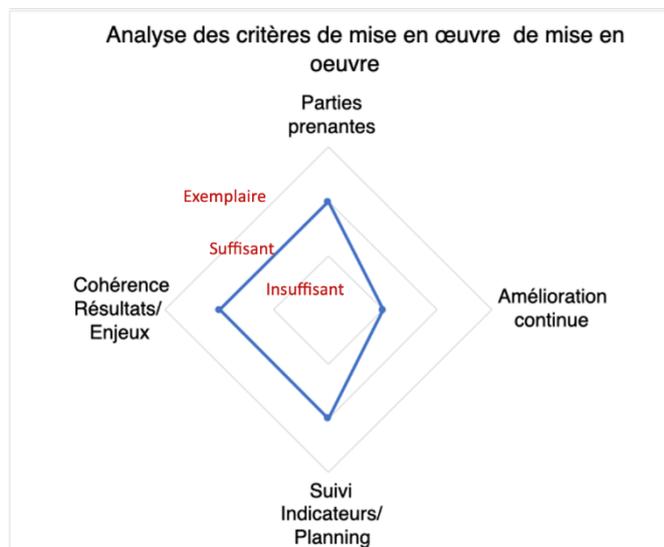
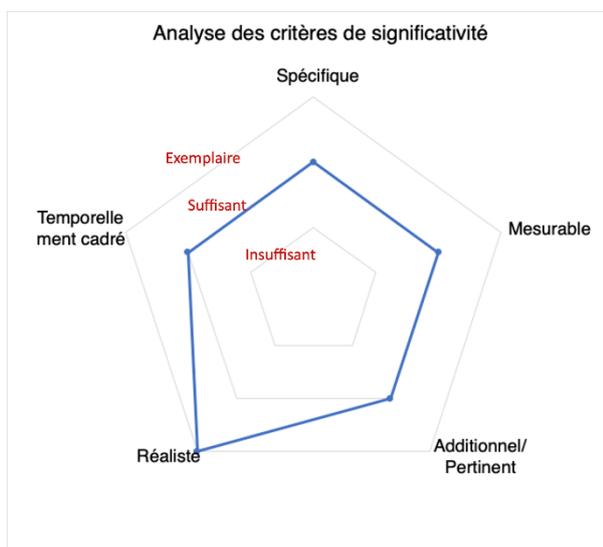
## 1.2 Synthèse de l'évaluation

### 1.2.1 Résultats de l'analyse

A l'issue de l'évaluation du plan d'action PRIMAGAZ, l'entreprise se voit attribuer le niveau de reconnaissance **En progrès** (niveau 1).

Les 9 critères d'évaluation sont détaillés dans la partie II de ce présent rapport.

### Niveau de reconnaissance : En progrès (Niveau 1)



### 1.2.2 Conclusion évaluative

Niveau global de reconnaissance : **En progrès (Niveau 1)**

Alors que l'entreprise est novice sur les sujets de biodiversité, ce plan d'action est une première étape structurante qui cible correctement les impacts de l'entreprise majoritairement situés en amont de sa chaîne de valeur en ce qui concerne le changement d'usage des terres et des mers, notamment par la traçabilité de ses achats via l'action 5. Il reste maintenant à identifier les infrastructures à l'intérieur ou à proximité des zones de biodiversité, puis à sélectionner les fournisseurs sur cette base.

L'entreprise mène en outre une action positive pour l'économie circulaire via la récupération de ses bouteilles de gaz pour les réutiliser.

L'entreprise ne précise pas les moyens effectivement mobilisés ni sa démarche d'amélioration continue.

Bien que les actions cœur de métier mises en place aient été choisies avec pertinence, elles ne sont pas suivies par des indicateurs adéquats qui permettraient de mesurer l'amélioration de l'état de la biodiversité ou la réduction des pressions.

L'entreprise n'a par ailleurs pas abordé dans le plan d'action sa décarbonation qui est une pression majeure sur la biodiversité pour le secteur du gaz. Le manque d'information sur les critères du cahier des charges ne permet pas non plus d'évaluer si les pollutions comme les rejets toxiques (notamment pour le gaz de schiste) ou encore l'utilisation de produits azotés et de pesticides pour les cultures (hormis le plastique mais ce n'est pas un enjeu majeur pour l'entreprise) ont été pris en compte.

## II. RECOMMANDATIONS

*Sur la base de l'évaluation réalisée, des recommandations ont été émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de poursuivre son engagement en faveur de la biodiversité.*

- Pousser la traçabilité de l'action 5 plus loin en établissant une cartographie des sites d'extraction par rapport à leur proximité à des zones de biodiversité (cf recommandation de l'UICN). Exclure les fournisseurs qui ont des infrastructures dans des zones de biodiversité.
- Sur les sites de Primagaz :
  - mener des actions de désimperméabilisation (et définir un objectif global sur l'ensemble de l'emprise au sol) en plus de l'installation de refuges pour la faune, l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires ou la fauche tardive
  - démontrer en quoi l'entreprise va au-delà des obligations réglementaires sur les espèces protégées.
- Définir des objectifs chiffrés :  
Par exemple pour le biogaz sur :
  - l'augmentation de la part d'utilisation des résidus et sous-produits industriels et la réduction de l'utilisation des huiles végétales (colza, soja...) qui nécessitent des terres cultivables et entraînent de la déforestation
  - la part d'approvisionnement du biogaz issu de culture biologique limitant l'utilisation de pesticides et sobre en eau (sans irrigation)Par exemple pour le gaz naturel :
  - la part provenant du gaz de schiste.
- Sur l'ensemble des actions, mettre en place des indicateurs plus précis afin de mieux mesurer l'efficacité du plan d'action :
  - Actions 1 et 2 : indicateurs d'état de biodiversité (inventaires d'espèces, comptage des populations) pour suivre l'évolution de la richesse de la biodiversité ; indicateur de surface imperméabilisée.
  - Action 3 : indicateur sur le volume de plastique acheté en valeur absolue (recyclé ou non, pour l'objectif de réduction) et indicateur sur le pourcentage de plastique recyclé utilisé (pour l'objectif de circularité) pour le packaging et les produits ; suivi du nombre et pourcentage de citernes récupérées (et viser un objectif de 100%), fréquence de renouvellement des citernes.
  - Action 4 : indicateur de surface artificialisée (si tel est l'objectif de l'action) et indicateurs qualitatifs (par exemple sur l'amélioration de l'état de la biodiversité)
  - Action 5 : taux de conformité des achats gaz aux exigences du cahier des charges et part provenant du gaz de schiste..
- Intégrer une action, dans le cadre de son plan pour l'atténuation au changement climatique, qui évalue l'impact du changement d'usage des terres en amont de la production de biogaz (quantifiant les émissions carbone).

### III. SYNTHÈSE DU JURY DE RELECTURE

La relecture est effectuée par un jury composé des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des membres du jury.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

#### CONCLUSIONS EVALUATIVES

Le jury était **tout à fait d'accord** avec le niveau de reconnaissance attribué et les conclusions évaluatives.

#### RECOMMANDATIONS

Le jury était **tout à fait d'accord** avec les recommandations.

## IV. Droit de réponse suite au rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise PRIMAGAZ dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

A Paris, le 01/02/2024,

Droit de réponse adressé à l'OFB par CAZIN Baptiste, Responsable RSE :

Filiale du groupe SHV Energy, Primagaz est une entreprise de taille intermédiaire (660 collaborateurs) dont l'activité se concentre sur la distribution de gaz et biogaz liquides au cœur des régions françaises. L'entreprise s'est officiellement engagée en faveur de la biodiversité en 2018 et s'est appuyée sur son partenariat avec le Comité français de l'UICN pour accélérer l'intégration de la biodiversité dans sa stratégie.

L'étude de ses impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité a mis en évidence le fait que ses principaux liens avec la biodiversité se situent en amont de sa chaîne de valeur, pour ses approvisionnements. Malgré ses faibles marges de manœuvre sur cet axe dues à un rapport de force déséquilibré avec ses fournisseurs, Primagaz s'est attachée à intégrer des objectifs visant à engager la réflexion jusqu'à faire bouger les lignes pour la durabilité de ses approvisionnements. Ces actions ont cependant été rendues très difficiles avec la guerre en Ukraine et les secousses que celle-ci a provoqué sur le marché du gaz et du biogaz. Dans cet environnement contraint, Primagaz s'est adaptée et certains engagements ont été respectés au-delà de ce qui était indiqué, comme l'accélération des volumes de biopropane distribués et la part de biopropane produit à partir d'huile de palme réduite à néant en 2023.

Plus en aval de sa chaîne de valeur, les enjeux liés au changement climatique et aux pollutions autres que le plastique font également l'objet d'engagements de la part de Primagaz. Ces derniers étant déjà intégrés dans d'autres cadres, Primagaz ne les a pas inclus dans son plan d'action « Entreprises engagées pour la nature » préférant le consacrer presque exclusivement à la biodiversité.

A l'issue de ce bilan réalisé à 1 an du terme de son plan d'action, Primagaz se félicite de ses résultats (7 critères évalués suffisants, 1 exemplaire) et prend note de l'unique critère évalué insuffisant pour l'amélioration continue. Un manque de communication couplé aux contraintes précédemment relatées expliquent ce dernier. Une forte progression autour de la biodiversité à Primagaz est tout de même à noter de 2020 à 2023. L'ambition de l'entreprise reste intacte en la matière.

Primagaz a prévu de se réengager dans le dispositif pour poursuivre ses actions pour une plus forte intégration de la biodiversité dans sa stratégie. Les enseignements issus de cette évaluation y contribueront naturellement.

# ANNEXE : METHODOLOGIE D'EVALUATION

## AGREGATION DES RESULTATS

---

Le niveau de reconnaissance de l'entreprise est basé sur l'évaluation des neuf critères dont le détail est présenté en Partie II de ce présent rapport. Les résultats sont agrégés de la manière suivante :

Niveau 1 : En progrès	Niveau 2 : Confirmé	Niveau 3 : Exemplaire
Au moins un des critères est jugé insuffisant	Tous les critères sont jugés suffisants et/ou exemplaires	Tous les critères sont jugés suffisants et/ou exemplaires et le caractère significatif et/ou la mise en œuvre est jugée exemplaire sur tous les critères